

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année  
tarifaire 2016-2017 -- R-3933-2015 / RÉPONSES DU ROÉÉ AUX COMMENTAIRES  
D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES DDI**  
n/d: 1001-091

Chère consœur,

Par la présente, le ROÉÉ désire répliquer aux commentaires d'Hydro-Québec du 27 août 2015 sur les demandes d'intervention dans le dossier en rubrique.

Au chapitre des commentaires généraux, le ROÉÉ note qu'Hydro-Québec insiste encore sur les coûts de la participation des intervenants dans les dossiers tarifaires, sans toutefois considérer les bénéfices qui procurent cette participation à la société sous la forme de la bonification des décisions de la Régie.

De plus, le ROÉÉ insiste que son intérêt et sa manière de traiter les enjeux du dossier lui son propre et distinct de ceux des autres intervenants à vocation dite « environnementale ». Il est de connaissance de la Régie qu'il y a régulièrement des divergences des positions entre ces intervenants. C'est pourquoi le ROÉÉ demande à la Régie de ne pas suivre la suggestion d'Hydro-Québec de limiter le nombre d'intervenants par « champs d'intérêt ». Par ailleurs, le ROÉÉ tient à assurer la Régie que nous verrons, comme c'est notre habitude, à collaborer avec les autres intervenants et à éviter le dédoublement d'efforts.

À titre de commentaires spécifiques sur la demande d'intervention du ROÉÉ, Hydro-Québec indique ceci :

*« Le Distributeur considère particulièrement élevé le budget de participation soumis par le ROÉÉ considérant les sujets qu'il souhaite aborder. Le Distributeur se questionne également sur l'adéquation entre l'intérêt de cet organisme à vocation environnemental et certains des sujets qu'il souhaite aborder. »*

*Par ailleurs, la question de l'entente d'échange de puissance entre Hydro-Québec et l'Ontario est déjà abordée par cet intéressé dans le cadre du dossier R-3925-2015, en cours. Il est donc demandé à la Régie de ne pas retenir ce sujet.*

*Le ROEÉ se dit également déçu du changement de libellé du PGEÉ pour les Interventions en efficacité énergétique. Le Distributeur rappelle que la nouvelle politique énergétique et le plan stratégique sont en cours de préparation. Des orientations plus précises pourraient y être traitées. Ce sujet est donc prématuré. »*

En ce qui a trait au budget déposé, le ROEÉ soumet qu'il est proportionnel à l'importance de la preuve au dossier, au nombre de jours d'audience et aux enjeux qu'il désire aborder, plus nombreux que dans les précédents dossiers tarifaires. Quoi qu'il en soit, il reviendra à la Régie d'apprécier l'effort et l'utilité de l'intervention du ROEÉ au terme des audiences.

Par ailleurs, Hydro-Québec se questionne sur l'adéquation entre l'intérêt du ROEÉ et certains sujets qu'il souhaite aborder, mais ne donne aucun exemple pour soutenir ses prétentions. Le ROEÉ maintient que tous les sujets qu'il désire aborder sont en lien étroit avec ses intérêts. Mentionnons aussi que la demande d'intervention décrit dans un détail exemplaire les enjeux que le ROEÉ entend traiter.

En ce qui concerne l'échange de puissance avec l'Ontario qui est présentement traité sous un angle dans le cadre du dossier R-3925-2015, le ROEÉ maintient que cet enjeu revêt la même importance dans le présent dossier et qu'il devrait faire partie des sujets retenus. À ce sujet, le ROEÉ désire interroger les témoins d'Hydro-Québec, ce qu'il n'a pas pu faire dans le cadre du dossier R-3925-2015 compte tenu de la procédure adoptée.

Veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Franklin S. Gertler, avocat